

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DJS 80 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées au titre de l'organisation des Finales du Championnat de France Elite de Savate 2019 à Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées (D02195/2019_02835), 49, rue du Faubourg Poissonnière (9^e) au titre de l'organisation des Finales du Championnat de France Elite de Savate 2019 qui se dérouleront au stade Pierre de Coubertin (16^e) le 13 avril 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 933, fonction 3, rubrique 326, destination 3260005, nature 657481 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO